



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Egalité  
Fraternité*

**Direction de l'environnement  
de l'aménagement  
et du logement**

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à l'arrêté préfectoral n° R02-2022-03-09-00004 du 14 mars 2022, le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique pour une demande d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau, pour les travaux de reprise et d'amélioration des réseaux pluviaux, au quartier Anse l'Étang, à Tartane, sur le territoire de la commune de Trinité, présentée par la communauté d'agglomération du pays nord Martinique (CAP NORD Martinique).

Cette enquête publique d'une durée de 30 jours, se déroulera **du 05 avril 2022 au 04 mai 2022 inclus** à la mairie de Trinité, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des services.

Monsieur Jean-Michel Joseph ALONZEAU, désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision N° E22000001/97 du 07 mars 2022 du tribunal administratif de Fort-de-France, procédera à l'ouverture de l'enquête publique, le 05 avril 2022 et siègera à la mairie de Trinité, aux dates et heures ci-après :

- Mardi 05 avril 2022 de 9h à 12h – Ouverture et permanence
- Mercredi 13 avril 2022 de 9h à 12h – Permanence
- Jeudi 21 avril 2022 de 9h à 12h – Permanence
- Mercredi 27 avril 2022 de 9h à 12h – Permanence
- Mercredi 04 mai 2022 de 9h à 12h – Permanence et clôture

Le public peut prendre librement connaissance du dossier d'enquête publique et peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet au sein de la mairie de trinité. Il peut les adresser par courrier au commissaire enquêteur, en mairie de Trinité, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique : [enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr](mailto:enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr). Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique. Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-après : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr> rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2022 » ainsi qu'en mairie de Trinité.

La personne responsable du projet est M. Bruno Nestor AZEROT, Président de CAP NORD MARTINIQUE. Toute information devra être demandée à M. Raphaël MARÉCHAL - Tél : 05 96 53 20 78 - [raphael.marechal@capnordmartinique.fr](mailto:raphael.marechal@capnordmartinique.fr).

Les frais de publicité, d'affichage ainsi que l'indemnisation du commissaire enquêteur sont à la charge de CAP NORD MARTINIQUE.

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus d'une part, à la disposition du public en mairie de Trinité, ainsi qu'à la DEAL Martinique aux jours et heures habituels d'ouverture et d'autre part, publiés sur le site internet de la DEAL : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr> rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2022 »

**Pour le Directeur de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement,  
la Cheffe de la Mission  
Enquêtes Publiques et Affaires Juridiques**

Schoelcher, le 14 MARS 2022